Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le 45/02/2023

ID: 085-218501799-20230109-DELIB092023-DE

## Mairie de POIROUX 85440 116 rue du Payré Département de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09-01-2023 N°09-2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 02/01/2023

<u>Présents</u>: Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Christine PASZKO, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Laure de Maisonneuve, Joseph BERNARD, Karine GAZEAU, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Frank RABILLE, Sylvie LEBON

Absents ou excusés: Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Romain TESSIER a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Secrétaire: Annie RENOUF

## <u>09-2023 EXTENSION DE LA MAIRIE – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF - </u>

Vu la délibération n°25 du 11 avril 2022 actant une extension de la mairie Vu la délibération n° 49 du 25 juillet 2022 retenant l'architecte,

Vu la délibération n°56 du 17 octobre 2022 autorisant le lancement de la procédure adaptée.

Vu la délibération n°08 du 09 janvier 2023 relatif à l'avenant du contrat de l'architecte,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la mairie. Il donne la parole à Mr GOMET qui présente l'avant-projet définitif avec la prise en compte des dernières modifications demandées par la commission communale « Batîment ».

Il indique que le coût définitif des travaux au stade de l'APD (avant-projet définitif) est de 360 470.00 € H.T.

Après avoir étudié le projet, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide l'Avant-Projet-définitif de l'extension de la mairie à 360 470 .00 € H.T.

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le 15/02/2023

ID: 085-218501799-20230109-DELIB092023-DE

Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les documents nécessaires

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus, Pour copie conforme au registre en mairie

> Fait à Poiroux, le 18 janvier 2023 Le Maire,

Edouard de La BASSETIERE